



CGV 2026

Prestations El Candice Marmillon

Désignation :

El Candice Marmillon est un organisme de formation déclaré en préfecture de la Haute Garonne sous le numéro 76311033531.

Son siège est fixé au 1900 route de la Souliguières 31470 Saint Lys.

El Candice Marmillon élabore, et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises et des Bilans de Compétences sur la région Occitanie et l'ensemble de la France Métropolitaine.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de El Candice Marmillon
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de El Candice Marmillon et qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures.
- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par El Candice Marmillon pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients pour leur structure.

Objet :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par El Candice Marmillon pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Les documents portent toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

Ces CGV concernent les formations à distance et présentiel, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance. Les formations présentielles peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

Modalité d'inscription :

1. Formations inter et particulier à ses propres frais

La demande d'inscription à une Formation inter doit être faite par le Client comme suit :

L'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du Client (nom, prénom, fonction, adresse, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates, l'intitulé de la Formation, et le nombre de participants que le Client souhaite inscrire ;

Un entretien avec recueil des besoins sera effectué en entretien téléphonique ou visio-conférence et les prérequis seront vérifiés.

Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé au Client dans les 72 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription, accompagné d'un contrat de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. Le Client devra retourner un exemplaire du contrat de formation, daté et signé et revêtu de la mention « bon pour accord » à l'Organisme de formation.

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 48h avant la Formation, le Client recevra une convocation contenant toutes informations pratiques relatives à sa Formation : les horaires exacts et le lieu de la Formation.

Dans les 15 jours ouvrés qui suivent la Formation, l'Organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la Formation ainsi que l'attestation de réalisation de la formation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de Formation.

2. Formations intra

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation à l'entreprise suite à un entretien de recueil des besoins. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale dûment complétée, signée, tamponnée et revêtue de la mention « bon pour accord » doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 21 jours ouvrés avant la date de la Formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation.

Le client s'engage à communiquer toute situation de handicap d'un de ses salariés et le cas échéant, de le mettre en relation avec Candice Marmillon en vue d'adaptation de la prestation à ses besoins, en amont de celle-ci.

A l'issue de la Formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement, évaluations et questionnaires de satisfaction.

Les attestations de formation sont envoyées aux Stagiaires.

Effectif et ajournement :

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'une convention ou contrat ne tient pas lieu d'inscription. Seules les conventions de formation dûment renseignées, datées, signées et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à El Candice Marmillon ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. El Candice Marmillon peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, El Candice Marmillon se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnité.

Modalités de Formation :

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les durées des formations sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication de l'Organisme de formation. Ces durées peuvent évoluer selon la demande, mais pas en cours de formation.

Les Formations inter peuvent être assurées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation ou dans un site extérieur. Les Formations intra peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (à minima, un ordinateur, un vidéoprojecteur, un paperboard et une connexion internet).

Les participants des Formations réalisées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation sont tenus de respecter le règlement intérieur du Centre.

Si la formation se déroule hors du Centre de formation de l'Organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

El Candice Marmillon enregistrée sous le n° 76311033531 auprès de la préfecture de la Haute Garonne.

Ne vaut pas agrément de l'Etat

Page 3 sur 11

L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de formation sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

Tarifs et conditions de règlement

Tarifs :

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité, ou selon conditions du financeur.

Si des frais annexes s'appliquent, ils sont indiqués sur le programme.

1. Formations inter

Les prix des formations inter sont indiqués sur les supports de communication de l'organisme. Ils n'incluent pas les forfaits repas et pauses. Les frais de restauration et supports éventuellement inclus dans l'inscription font partie intégrante de la prestation et ne peuvent être décomptés du prix de vente.

Les remises et offres commerciales proposées par l'organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles. Toute formation commencée est due au prorata des heures effectuées.

2. Formations intra

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus.

Conditions de règlement :

Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par chèque ou virement.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'organisme de formation pourra refuser de délivrer la Formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

1. En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;

De l'indiquer explicitement sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;

De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de Formation ;

De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la Formation.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant correspondant.

Annulation, modification ou report de formation par l'Organisme de formation :

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la Formation. L'Organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la Formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'organisme de formation procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la Formation à l'exclusion de tout autre coût. Si l'annulation intervient, sans report possible ni session ultérieure, à moins de 10 jours de la Formation, l'Organisme de formation s'engage à rembourser l'escompte.

L'Organisme de formation peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considérés comme ayant le caractère de la force majeure, des cas Covid-19, les grèves des réseaux de transport (Réseau SNCF, compagnie aérienne) les catastrophes naturelles, incendie... que l'organisme de formation ne peut contrôler.

Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client :

1. Formation inter

Le Client peut demander le report de sa participation à une Formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 15 jours ouvrés avant la date de la Formation. Le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client après le 15ème jour ouvré précédant la date de début de la Formation, l'Organisme de formation facturera au Client la totalité du prix de la Formation.

En cas d'absence à la Formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa Formation.

El Candice Marmillon enregistrée sous le n° 76311033531 auprès de la préfecture de la Haute Garonne.

Ne vaut pas agrément de l'Etat

Page 6 sur 11

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

Sauf cycle ou parcours de formation déjà commencé, le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la Formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

2. Formations intra

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la Formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (notamment préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la Formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 10 jours ouvrés avant la Formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

Bilans de Compétences financés par le Compte Personnel de Formation :

Les Bilans de compétences sont financés par le compte personnel de formation à hauteur de 1600€. Un reste à charge de 150€ est dû par chaque bénéficiaire. L'organisme de formation ne peut intervenir en aucune façon à ce sujet.

Toute Formation réservée via la plateforme EDOF est soumise aux CGV de cette dernière. Le contrat prend la forme de l'acceptation de la proposition de l'Organisme de formation sur la plateforme «moncompteformation.gouv.fr».

Concernant les annulations, il est dit que « [...] Toute interruption ou abandon de la formation, par le Stagiaire après son commencement donne lieu à un versement d'indemnités d'annulation à l'Organisme de formation* dont le montant est calculé comme suit :

- En cas d'assiduité du Stagiaire inférieure à 25% (vingt-cinq pour cent), une indemnité forfaitaire correspondant à 25% (vingt-cinq pour cent) du prix de la formation indiquée sur la Commande est versée à l'Organisme de formation.
- En cas d'assiduité du Stagiaire comprise entre 25% (vingt-cinq pour cent) et 80% (quatre-vingt pour cent), le prix payé est calculé au prorata de l'assiduité du Stagiaire.
- En cas d'assiduité du Stagiaire strictement supérieure à 80% (quatre-vingt pour cent), la formation effectuée par l'OF est considérée comme entièrement réalisée et 100% (cent pour cent) du prix de la formation indiquée sur la Commande est versé à l'Organisme de formation.

L'interruption ou l'abandon de la formation par le Stagiaire, justifiée par un cas de force majeure donne lieu à un paiement de l'organisme de formation dont le montant est calculé au prorata de l'assiduité du Stagiaire. [...] » Cf Les **CONDITIONS PARTICULIERES ORGANISMES DE FORMATION** et les **CONTITIONS PARTICULIERES POUR LES PARTICULIERS**

Propriété intellectuelle et droits d'auteur :

Les supports papiers ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

Renseignements et réclamations :

Toute commande, demande d'information ou réclamation du Client devra être formulée par mail à l'Organisme de formation El Candice Marmillon 1900 Route de la Souliguières 31470 Saint Lys, candice@cmcompetences.onmicrosoft.com , 06 15 78 69 48 qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Responsabilité :

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue, le montant total de toute somme mise à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

Conditions de résiliation

Si, pour diverses raisons, l'action de formation ou de Bilan de Compétences ou de formation venait à devoir s'arrêter, une séance de clôture sera alors nécessaire pour terminer le processus commencé, quelle que soit la partie à l'initiative de l'arrêt anticipé. Sous réserve des modalités de paiement.

En cas de litige

En cas de litige entre l'organisme de formation « Candice Marmillon » et le bénéficiaire / stagiaire, une solution amiable sera privilégiée. Si le litige persiste le bénéficiaire peut s'adresser au médiateur de la consommation auquel adhère l'organisme de formation :

CM2C 14 rue Saint Jean 75017 Paris site internet : <https://cm2c.net> mail : contact@cm2c.net

El Candice Marmillon enregistrée sous le n° 76311033531 auprès de la préfecture de la Haute Garonne.
Ne vaut pas agrément de l'Etat

Page 9 sur 11

A défaut d'accord le litige sera réglé par le TGI de Toulouse.

Divers :

1. Si une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.
2. Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.
3. Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation (notamment remises accordées par l'Organisme de formation, modalités spécifiques de la Formation, échanges entre les clients).
4. L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.
5. L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.
6. Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.
7. Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

Loi applicable et attribution de compétence :

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre El Candice Marmillon et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Toulouse, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeur.